



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : DURCISOL S

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Durcisseur de surfaces, réducteur de poussières

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Raison Sociale : PERIMETRE SA.

Adresse : Av Joliot Curie.17185. PERIGNY CEDEX.France.
Téléphone : +33 (0)5 46 31 02 69. Fax : +33 (0)5 46 31 03 46
www.perimetre.pro perimetre-perigny@wanadoo.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP] Non classé.

2.1.2. Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE Non classé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES

COMPOSANTS 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP]
SODIUM SILICATE	(N°CAS) 1344-09-8 (N°CE (EINECS)) 215-687-4	25 <= x % < 50	Non classé

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
SODIUM SILICATE	(N°CAS) 1344-09-8 (N°CE (EINECS)) 215-687-4	25 <= x % < 50	Non classé

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation :

Amener la victime à l'air libre, à l'aide d'une protection respiratoire appropriée. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Après contact avec la peau :

Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Lavez les vêtements avant réutilisation. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.

Après contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Ôter les lentilles de contact, si cela est possible. Consulter un ophtalmologiste si l'irritation persiste.

Après ingestion :

Si la victime est parfaitement consciente/lucide. Rincer la bouche. Faire boire de l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :

Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses.

Contact avec la peau :

Légèrement irritant la peau.

Contact avec les yeux :

Légèrement irritant pour les yeux.

Ingestion :

N'est pas supposé nocif.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traitement symptomatique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés :

Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Grosses quantités d'eau. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Mousses résistantes au produit.

Agents d'extinction non appropriés :

Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques :

Aucun connu.

Danger d'explosion :

Dégage de l'hydrogène en contact avec des métaux, gaz inflammable et explosible.

Mesures générales :

Produit non inflammable. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte incendie :

Faire évacuer la zone de danger. N'admettre que les équipes d'intervention dûment équipées sur les lieux. Si possible, stopper les fuites.

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Vêtements de protection. Appareil respiratoire autonome.

Autres informations :

Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Approcher du danger dos au vent. Refroidir les récipients exposés au feu. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipements de protection :

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un appareil respiratoire recommandé. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage.

Procédures d'urgence :

Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Assurer une bonne ventilation de la zone. Évacuer et restreindre l'accès.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection :

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Procédures d'urgence :

Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Arrêter la fuite. Faire évacuer la zone dangereuse. Approcher le danger dos au vent. Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Ecartier matériaux et produits incompatibles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Empêcher le rejet dans l'environnement (égouts, rivières, sols). Prévenir immédiatement les autorités compétentes en cas de déversement important. Pomper dans un réservoir de secours adapté.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement :

Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Supprimez les fuites, si possible sans risque pour le personnel.

Procédés de nettoyage :

Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Récupération : Récupérer le maximum de produit par pompage, ou par absorption et le placer dans des récipients adaptés, étiquetés. Faire détruire selon les informations du §13. Neutraliser avec un acide. Après la collection des fuites, rincez le sol avec de l'eau. Gardez les eaux de lavage comme déchets contaminés.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer à la section 8 relative aux contrôles de l'exposition et protections individuelles, et à la section 13 relative à l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter toute exposition inutile. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Le personnel doit être averti des dangers du produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques :

Prévoir des installations électriques étanches et anticorrosion. Prise d'eau à proximité. Cuvette de retenue sous les réservoirs. Le personnel doit être averti des dangers du produit.

Conditions de stockage :

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Eviter : Gel.

Produits incompatibles :

Acides.

Matériaux incompatibles :

Métaux non ferreux. Aluminium et ses alliages. Cuivres et ses alliages. Etain. Zinc.

Matériaux d'emballage :

Acier. Acier inoxydable. Polyéthylène. Polypropylène. PVC.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour toutes utilisations particulières, consulter le fournisseur.

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.1. DNEL (Derived Non Effect Level)

Aucune donnée disponible.

8.1.2. PNEC (Previsible None Effect Concentration)

Aucune donnée disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Hygiène industrielle :

Faire évaluer l'exposition professionnelle des salariés. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Equipement de protection individuelle :

Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection.



Vêtements de protection - sélection du matériau :

La compatibilité des gants et des vêtements avec le produit doit être vérifiée avec le fournisseur.

Protection des mains :

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

Protection des yeux :

Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.

Protection de la peau :

Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants, tabliers, manches, bottes, protection de la tête et du visage doivent être portés.

Protection respiratoire :

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide.
Aspect	: Liquide visqueux.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Aucun(e).
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible.
pH	: Aucune donnée disponible.
Point de fusion	: Aucune donnée disponible.
Point de solidification	: Aucune donnée disponible.
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible.
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible.
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible.
Limites explosives	: Aucune donnée disponible.
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible.
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible.
Densité relative	: Aucune donnée disponible.
Densité	: 1.25 kg/l, 20°C.
Solubilité	: Soluble dans l'eau. Eau: Miscible en toutes proportions kg/m ³
Log P octanol / eau à 20°C	: Aucune donnée disponible.
Temp. d'autoinflammation	: Aucune donnée disponible.
Point de décomposition	: Aucune donnée disponible.
Viscosité	: Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.4. Conditions à éviter

Gel.

10.5. Matières incompatibles

Acides. Aluminium et ses alliages. Cuivre et ses alliages. Etain. Zinc et ses dérivés.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Au contact des métaux, libère de l'hydrogène gazeux qui peut former avec l'air des mélanges explosifs.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

SODIUM SILICATE (1344-09-8)	
Administration orale (rat) DL50	> 3400 mg/kg
Inhalation (rat) CL50	> 2060 mg/m ³

Effets nocifs potentiels sur les hommes et symptômes possibles :

Cancérogénicité :

Estimé non cancérogène.

Mutagénicité :

Non mutagène.

N'altère pas la fertilité.

Non toxique pour le développement.

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Sur l'eau :

Complètement soluble dans l'eau.

SODIUM SILICATE (1344-09-8)	
CL50-96 h - Poisson (Brachydanio rerio)	1108 ppm
CE50-48 h - Daphnies	1700 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

SODIUM SILICATE (1344-09-8)	
Persistance et dégradabilité	Non applicable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SODIUM SILICATE (1344-09-8)	
Potentiel de bioaccumulation	Pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets :

L'élimination doit être réalisée en accord avec la législation en vigueur. Ce produit NE PEUT, ni être mis à la décharge, ni être évacué dans les égouts, les caniveaux, les cours d'eau naturels ou les rivières.

Recommandations d'évacuation des eaux usées :

Ne pas déverser à l'égout.

Recommandations d'élimination des emballages :

Après dernière utilisation, l'emballage sera entièrement vidé et refermé. Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur. Ne pas éliminer les emballages avec les ordures ménagères.

Indications complémentaires :

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Ne contient pas de substance candidate REACH.

Règlement Européen CE/689/2008 relatif aux exportations et importations de produits chimiques dangereux :

Pas d'informations disponibles.

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.